 Amiens, le 24 juin 2020

Syndicat des Enseignants – UNSA

Section Académique d’AMIENS

4 rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

e-mail : [ac-amiens@se-unsa.org](mailto:ac-amiens@se-unsa.org)

Tél : 06 75 23 65 17

Monsieur l’Inspecteur d’Académie

Directeur des Services Départementaux

De l’Education Nationale de l’Aisne

Cité Administrative

02018 LAON CEDEX

Monsieur l’Inspecteur d’académie,

Le SE-UNSA a été alerté par des collègues AESH et professeurs de collèges de l’Aisne vulnérables au COVID.

En effet, leur hiérarchie ou le pôle AESH02, leur demande un nouveau certificat médical attestant la nécessité du confinement et sa durée. Cela correspond aux instructions de la fiche N°3 envoyée par le Ministère mercredi 17 juin.

Plusieurs médecins refusent de faire un nouveau certificat et surtout d’indiquer une durée.

Des collègues vulnérables vont donc devoir reprendre leur poste.

Pourtant, la FAQ du Ministère, mise à jour vendredi 19 juin, indique :

*Les personnels présentant une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 et identifiés comme tels par leur médecin traitant préviennent leur responsable hiérarchique (inspecteur de l’Education nationale, chef d’établissement, chef de service). Pour eux, le télétravail doit être priorisé lorsque cela est possible. S’il n’est pas compatible avec les fonctions exercées, une autorisation spéciale d’absence (ASA) leur est délivrée. S’ils souhaitent venir travailler sur site, ils doivent produire l’avis de leur médecin traitant qui le cas échéant peut leur prescrire des masques de type chirurgical. Ils doivent faire une demande écrite préalable à leur reprise à leur responsable hiérarchique.*

Rien d’autre (nouveau CM ou indication de durée) n’est ici demandé.

Pour le SE-UNSA la FAQ du Ministère a valeur de circulaire et le certificat initial, sans durée indiquée, suffit. Est-ce aussi votre interprétation ? Si oui pouvez-vous en informer vos services ? Le SE-UNSA a conscience du caractère exceptionnel de la situation qui oblige chacun à agir dans l’urgence. Cependant des collègues sont dans l’attente. Nous communiquerons donc auprès des personnels et du SE-UNSA national ce soir.

Nous vous remercions de l’intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prions d’agréer, Monsieur l’Inspecteur d’Académie, l’expression de notre considération distinguée.

Xavier LENEVEU Thierry GRAF

Secrétaire académique Secrétaire départementale